



## AVIS DE COURSE

### CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL catamaran

Samedi 23 mars 2024

Société Nautique de la Baie de Saint Malo

Site de bonsecours

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans RCV 2021/2024
- Les règlements de la F.F.V.
- Le présent avis de course et les Instructions de Course I.C. et leurs annexes
- Le règlement sportif voile légère Ligue de Bretagne 2023

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

Les IC seront disponibles en version numérique à l'adresse suivante : [www.snbsm.com](http://www.snbsm.com)

#### 3 DROITS D'INSCRIPTION :

Inscriptions uniquement à :

<https://www.cdv35.com/en-savoir-plus/inscription-championnat-departementale-110336>

Les concurrents doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- La licence Club FFVoile portant la mention "Compétition"
- Une autorisation parentale

#### 4 PROGRAMME

**13:30** : Mise à disposition sur l'eau pour une ou plusieurs manches

**17:00** : Résultats et remise des prix

Le club organisateur se réserve le droit de modifier les horaires et le nombre de courses à courir suivant les conditions météo.

5 **MAREE** : B.M. 13:10 - 2,45m Coef. 72  
P.M. 18:41 - 11,09m Coef. 76

#### 6 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



Société Nautique de la Baie de SAINT-MALO

Tél. : 02 23 18 20 30

[voilelegere@snbsm.com](mailto:voilelegere@snbsm.com) - [www.snbsm.com](http://www.snbsm.com)

